



**Nombre de membres du Conseil  
Municipal élus :**  
**15**

**Nombre de membres qui se  
trouvent en fonction :**  
**15**

**Nombre de membres présents ou  
représentés à la séance :**  
**15**

## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **4 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre

Le quatre novembre

le Conseil Municipal de la Commune de LIMERSHEIM, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Stéphane **SCHAAL**.

### **Etaient présents :**

M. Stéphane **SCHAAL**, Maire

Mme Anita **ECKERT**, Adjointe au Maire

M. Bernard **HURSTEL**, Adjoint au Maire

Mmes Carole **BOIZET**, Adélaïde **KIENTZI** et Caroline **MUTSCHLER**

MM Jérémy **DIEBOLT**, Mathieu **FOESSEL**, Guillaume **LUTZ**,  
Philippe **SCHAAL** et Arnaud **WACHENHEIM**

### **Absents excusés :**

Mme Bernadette **SEURET**

MM. Pierre **GIRARDEAU**, Quentin **FENDER** et Hervé **HEITZ**

### **Absents non excusés :** *Néant*

### **Procurations :**

Mme Bernadette **SEURET** pour le compte de Mme Anita **ECKERT**

M. Quentin **FENDER** pour le compte de M. Guillaume **LUTZ**

M. Pierre **GIRARDEAU** pour le compte de M. Stéphane **SCHAAL**

M. Hervé **HEITZ** pour le compte de M. Mathieu **FOESSEL**

### **Assistait également :**

Mme Cécile **NUSS**, Secrétaire de Mairie

M. Stéphane **ROUILLON**

---

**N° 01/07/2024    DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

### **VOTE A MAIN LEVEE**

POUR :            15

CONTRE :        0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU l'article L2121-15 de Code Général des Collectivités Territoriales,

**ET APRES** en avoir délibéré,

## **DESIGNE**

Mme Anita **ECKERT**, Adjointe au Maire, Secrétaire de séance.

**N°02/07/2024 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024**

**VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

**ET APRES** en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

---

**N°03/07/2024 RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2023 DU CENTRE DE GESTION  
DU BAS-RHIN**

**VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

**CONSIDERANT** le rapport d'activité 2023 du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

**CONSIDERANT** que le rapport annuel considéré doit être présenté devant le Conseil Municipal ;

**ET APRES** en avoir délibéré,

**PREND AINSI ACTE SANS OBSERVATION**

Du rapport d'activité de l'année 2023 du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

---

**N° 04/07/2024 RAPPORT TRIENNAL D'ARTIFICIALISATION DES SOLS  
AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ATIP**

**VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

***Le Maire expose***

La commune de LIMERSHEIM a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 Novembre 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- 8 - La formation dans ses domaines d'intervention,
- 9 - L'accompagnement en information géographique
- 10 - Le contrôle des travaux et de la conformité des autorisations d'urbanisme

Par délibération du 2 février 2022, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme pour le rapport triennal d'artificialisation des sols ; mission correspondant à 2 demi-journées d'intervention

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

**VU** les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**ET APRES** en avoir délibéré,

### **APPROUVE**

la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

#### **« LE RAPPORT TRIENNAL D'ARTIFICIALISATION DES SOLS »**

Correspondant à 2 demi-journées d'intervention

### **PREND ACTE**

du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

## **DIT QUE :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

## **CHARGE**

M. le Maire de transmettre la présente délibération à M. Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

## **INDIQUE**

Que la présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

---

### **N°05/07/2024 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE TRAJECTOIRE ZAN APPROCHES ET REFLEXIONS A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE.**

#### **VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### ***Le Maire expose***

Afin de favoriser la mise en œuvre de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN), la loi Climat et Résilience impose d'ici 2031, de réduire de moitié au moins la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale par rapport à celle de la période 2011-2021 (de 250 000 à 125 000 hectares) ; d'ici 2050, atteindre le ZAN, c'est-à-dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a souhaité mener des approches et réflexions visant à :

- Aider et accompagner les réflexions politiques en matière d'enjeux territoriaux dans le cadre de la trajectoire ZAN. La CCCE ne veut pas être en attente de chiffres de la part du SCOTERS mais être moteur et évaluer les besoins du territoire ;
- Définir une vision commune des enjeux en lien avec les compétences à l'échelle

La réalisation des approches consiste à un ensemble de consolidation de données récupérées à l'échelle communale. Des documents ont été produits à l'échelle de chaque commune (Bilan de la consommation des ENAF) et des échanges ont été organisés dans chacune des mairies (échanges ZAN et recensement de projet).

À cet effet, une convention avec l'ATIP a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 25 septembre 2024, pour un montant de 17 700 €. Afin d'accompagner les Communes dans le dispositif ZAN, il a été convenu que la Communauté de Communes prendrait en charge 50 % du coût lors du premier comité de pilotage ZAN, tenu le 15 mai 2024.

Les 50 % restants seront ainsi couverts par les 28 communes du territoire, avec une participation fixée à 320 € par commune

Aussi, il y a lieu ce jour d'autoriser le Maire à signer une convention de participation financière permettant la facturation de cet accompagnement.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

**ENTENDU** l'exposé du Maire

## **ACCEPTE**

La convention déterminant les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la mission et les modalités de participation financière de la Commune de LIMERSHEIM au titre des approches et documents produits à l'échelle communale.

## **S'ENGAGE**

A financer une part de l'étude contribuant à lui apporter des éléments d'observation à l'échelle communale et à échanger sur le ZAN dans le cadre d'un rendez-vous spécifique organisé dans chaque mairie et à verser la participation de 320 euros.

## **AUTORISE**

M. Pierre GIRARDEAU, Adjoint au Maire, à signer la convention de l'étude « TRAJECTOIRE ZAN - Approches et réflexions à l'échelle intercommunale » intégrant tous les éléments répertoriés dans la convention dédiée et qui ont fait l'objet d'échanges en conseil communautaire, telle que transmise en annexe, considérant que le Maire de LIMERSHEIM préside la Communauté des Communes du Canton d'Erstein.

---

### **N° 06/07/2024 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION COMPETENCES RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CANTON D'ERSTEIN**

#### **VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

#### ***Le Maire expose***

Par délibération n°2024-123 prise en date du 2 octobre 2024, le Conseil communautaire a validé la mise en place de conventions à titre gratuit s'agissant des biens immobiliers et mobiliers de la Commune de LIMERSHEIM, affectés à l'exercice des compétences transférées au profit de la CCCE de restauration scolaire et d'activités périscolaires.

La prise de cette délibération se faisant dans la continuité des rappels de droit qui ont été formulés par la Chambre Régionale des Comptes.

Aussi, il y a lieu ce jour d'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit dans le cadre du transfert de la compétence Accueil et Restauration périscolaire avec la Communauté de Commune du Canton d'Erstein.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

ENTENDU l'exposé du Maire

## **APPROUVE**

La convention de mise à disposition à titre gratuit dans le cadre du transfert de la compétence Accueil et Restauration périscolaire de la Communauté de Commune du Canton d'Erstein.

## **AUTORISE**

M. le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

## **CHARGE**

M. le Maire de transmettre la présente délibération à M le Préfet et à M. le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

---

**N° 07/07/2024 MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE  
ANNEE 2024**

### **VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière notamment les articles L 141-2, L 141-3 relatifs à l'emprise du Domaine Routier Communal,

VU la loi du 17 octobre 1919 sur le Régime transitoire en Alsace et en Lorraine, notamment l'article 3 alinéa 1er sur le maintien des lois et règlements locaux,

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre à jour le présent classement.

**CONSIDERANT** la délibération n°04/04/2022 en date du 3 octobre 2022 vérifiant l'ensemble des voiries communales,

VU le tableau de classement des voiries communales mis à jour, à savoir :

- A : Voies Communales à caractère de CHEMINS
- B : Voies Communales à caractère de RUES
- C : Voies Communales à caractère de PLACES PUBLIQUES
- D : Voies Départementales à caractère de RUES
- E : Voies Privées à caractère de RUES

**ET APRES** en avoir délibéré,

## **APPROUVE**

Le tableau de classement des rues à caractère de rue, à caractère de chemin et à caractère de place annexé à la présente délibération se résumant à

Voies Communales à caractère de CHEMINS :	75 ml
Voies Communales à caractère de RUES :	4 349 ml
Voies Communales à caractère de PLACES PUBLIQUES :	2 390 m <sup>2</sup>
Voies Départementales à caractère de RUES :	560 ml
Voies Privées à caractère de RUES :	215 ml

## **CHARGE**

M. Le Maire ou l'Adjoint délégué de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat pour notification des surfaces et longueurs des voiries communales ;

## **POINTS DIVERS INFORMATIFS NON SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET NON TRANSMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE**

*Le Maire indique en points divers :*

### 1) Théâtre Actémo

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté des Communes du Canton d'Erstein héberge une résidence d'artistes. Aussi, chaque commune peut bénéficier d'un spectacle ou autre animation. Il a été proposé à la Commune de LIMERSHEIM le spectacle théâtral « Projection Privée » entièrement financé par la CCCE, présenté par la Compagnie Actémo Théâtre, le samedi 7 décembre à 19h30 dans la salle de motricité de l'école, avec une capacité maximale de 50 personnes, uniquement sur inscription.

En raison du nombre limité de spectateurs, M. le Maire suggère une seconde représentation le dimanche à 17 heures, destinée à un public plus âgé, prise en charge par la commune. Le tarif s'élèverait à 918,87 euros. Le Conseil est d'accord mais demande de prendre contact avec la compagnie pour connaître les modalités d'annulation, s'il n'y a pas assez d'inscrits.

### 2) R-PASS la taxe poids lourds Alsacienne.

La Collectivité Européenne d'Alsace nous a fait parvenir un document explicatif concernant la taxe poids lourds. Le projet R-PASS a été développé pour mettre en place une contribution des poids-lourds dont les recettes seront réinvesties au bénéfice des mobilités et de l'économie alsacienne. Ce document peut être transmis aux membres du Conseil Municipal sur simple demande auprès du secrétariat de la Mairie.

### 3) Diagnostic touristique Grand Ried.

Le diagnostic tourisme Grand Ried, réalisé par Guillaume Colombo de GVB Culture et Tourisme, constitue un état des lieux complet et une étape importante pour définir les futures orientations touristiques de notre territoire. Ce document peut être transmis aux membres du Conseil Municipal sur simple demande auprès du secrétariat de la Mairie.

### 4) Moustique tigre

Le Syndicat mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67) est l'opérateur public de démoustication désigné par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, compétente en matière de Lutte Anti-Vectorielle (LAV), pour surveiller et lutter contre le moustique tigre, *Aedes albopictus*.

Suite à plusieurs détections de moustiques tigres dans notre commune, Limersheim est à présent considérée comme une commune colonisée par le moustique tigre. Pour information, le SLM67 peut réaliser une formation sur le moustique tigre à destination des élus et des agents de notre commune. L'objectif de cette formation serait de présenter la biologie du moustique tigre, les problématiques liées à celui-ci, les moyens pour lutter contre son développement, etc. Cette formation serait financée par la Collectivité Européenne d'Alsace.

### 5) Salle des fêtes

Le Maire expose que suite au transfert de propriété de la salle polyvalente du Foyer Club Saint Denis, il faudrait réfléchir à une nouvelle dénomination : salle polyvalente ? salle St Denis ? ...

Le Maire expose encore que les devis concernant les travaux d'électricité et de maçonneries ont été demandés. Aussi, au regard du retard pris pour l'obtention des différentes autorisations pour la réalisation des travaux, M. le Maire propose que des demandes de subvention DETR et Collectivité Européenne d'Alsace soit déposés début 2025. Les délibérations seront prises au prochain conseil de décembre.

#### 6) Gestion des déchets.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la gestion des déchets ménagers a changé son mode de collecte. La redevance est fixée à 26 levées annuelles, les levées supplémentaires seront alors surfacturées. La Communauté de Commune du Canton d'Erstein a invité tous les usagers du Pays d'Erstein à diminuer la quantité de déchets dans leur poubelle en favorisant le tri des différents flux (papier/carton, plastique/métal, verre et biodéchets). A Limersheim, les gestes de tri sont très concluants, surtout concernant les biodéchets.

#### 7) Armistice

La cérémonie de la Commémoration à l'occasion de l'Armistice se déroulera devant le monument au mort, le lundi 11 novembre à 11 heures. Le discours sera centré sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale 1914/1918 avec un petit mot au sujet de la libération de notre Commune en 1944. La chorale interprètera 2 chants : Hiroshima et la Marseillaise. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans la salle de cérémonie.

#### 8) Journée d'automne du 19 octobre 2024

Mr le Maire remercie les Limersheimois et le Conseil Municipal des Enfants pour leur participation à la journée d'automne du 19 octobre 2024. Le village et les cimetières sont propres.

M. le Maire indique également qu'il faudra réfléchir à l'engazonnement des allées des cimetières afin de permettre un entretien raisonné sur ce lieu.

#### 9) Conseil Municipal des enfants

- Les élections du Conseil Municipal des Enfants auront lieu le jeudi 7 novembre à 14 heures.
- L'installation des membres se déroulera le samedi 9 novembre à 10 heures.
- Les enfants participeront à la Commémoration de l'Armistice le 11 novembre, ils travaillent actuellement sur un message à adresser à la population dont le thème est la solidarité et coopération.
- Ils participeront également à la banque alimentaire le samedi 23 novembre au matin dans la salle de cérémonie, dans ce cadre, il a été proposé aux habitants de déposer leurs vieux bijoux, qui seront offerts à l'association « vaincre la mucoviscidose ». D'ailleurs, les enfants tiendront un stand de gâteaux lors du marché de Noël du 15 décembre 2024 et la moitié des gains sera également remis à cette association
- Les décorations de Noël sont en cours, ce seront des personnages (style pain d'épice) que Quentin, notre ouvrier communal va découper dans des grandes pièces de bois et qui seront décorées.
- Les enfants ont également réfléchi à une sélection de jeux pour le terrain de sport
- Présentation du compte rendu du samedi 5 octobre 2024 :



Tel/fax 03 88 64 27 67

E-mail: mairie-limersheim@wanadoo.fr

Nombre de membres du conseil

Municipal élus: 8

Nombre de membres présents à la  
séance: 6

**Samedi 5 octobre 2024 à la mairie .**

**Participants:**

MAROTTE Chloé CM2

DAMBACH Aymerick 6ème

DEBLED Mael 6ème

ECKERT Léonore 6ème

DIEBOLT Maxence 4ème

DIEBOLT Noémie 4ème

ECKERT Anita Adjointe et SEURET Bernadette Conseillère

**Absents :**

REBIZZI Agathe CM2

REBIZZI Louise 5ème

**1.Le point sur la rentrée:**

**Les collégiens:**

\*\*Aymerick signale que le bus pour Obernai fait son arrêt du mauvais côté de la route ce qui oblige à le contourner sans visibilité. On contactera la région pour que le conducteur soit prévenu que l'arrêt se situe du côté des containers

\*\* Les collégiens signalent qu'à la sortie des cours , avec quelques minutes de retard il arrive que le bus soit déjà parti. On préviendra l'administration pour rappeler aux professeurs de faire sortir les élèves à la sonnerie .

**Les primaires en classe 2:**

**Chloé rapporte la consultation de la classe:/ Les réponses d'Anita et Bernadette**

**\*\* Des voitures roulent sur la piste cyclable . Elles roulent vite.**

C'est un chemin pour le passage des agriculteurs qu'ils partagent avec les cyclistes et les piétons.

Les habitants du villages n'ont pas l'autorisation d'y passer en voiture (information dans le journal de la commune

Qui? Quand? Quoi?) Certains habitants sont irrespectueux et passibles d'une amende.

Il arrive que les gendarmes se tiennent à la sortie du chemin.

**\*\* Pour le terrain de sport, on pourrait nettoyer le sentier pieds nus, rajouter des écorces, mettre une poubelle, nettoyer les tables qui sont remplies de mousse, rajouter des parasols.**

Avec l'installation d'une aire de jeu à laquelle nous allons réfléchir , on réaménagera l'ensemble. Mettre des parasols, des chaises longues pourrait être une idée à tenter en espérant qu'il n'y aie ni vol ni dégradation.

On rappelle aussi que tous ceux qui utilisent le terrain de sport peuvent contribuer à son maintien en état.

**\*\*les agriculteurs**

**On pourrait aider les agriculteurs qui travaillent beaucoup et n'ont pas beaucoup d'argent.**

**Ils ne devraient pas utiliser de pesticides.**

**Pourquoi ils ont mis les panneaux du village à l'envers?**

Dans certaines régions les agriculteurs ont du mal à gagner leur vie mais il semblerait qu'à Limersheim leurs cultures leur ramènent de quoi vivre correctement .

S'ils ne pratiquent pas l'agriculture biologique, la façon dont ils cultivent leur sol les oblige à utiliser des pesticides.

Ils ont retourné les panneaux de leurs villages pour protester contre les obligations qui prennent trop de temps, les prix trop bas pour vendre leurs produits.

**\*\* la porte de la bibliothèque des rues n'avait plus de crochet et claquait au vent mais elle a été réparée.**

### **Le banc est plein de graffitis**

Nous proposons de faire un petit atelier pour le repeindre.

**\*\* Il n'y a plus de sacs à crotte dans les distributeurs:**

Ils ont été commandés et doivent bientôt être mis en place.

**\*\* Le portail de la rue des amandiers a été cassé par certains qui grimpent par-dessus. Pourquoi cette rue est elle fermée par un portail?**

Les quatre maisons sont construites sur un terrain privé dont le chemin fait partie, personne d'autre ne peut y circuler. Comme ce n'était pas toujours respecté ils ont décidé de mettre un portail.

## **2. Choix d'un espace jeu pour le terrain de sport**

Avec comme support un extrait du catalogue KOMPAN (Holtzheim)

Par deux nous sélectionnons les jeux qui répondent aux critères suivants:

- pour les enfants de 3 à 12 ans.
- Le montage doit être sans risques si les enfants les utilisent seuls;
- Les matériaux ne doivent pas blesser (métal)
- l'ensemble doit être en harmonie avec la nature

Après la mise en commun du travail voilà les jeux sélectionnés:

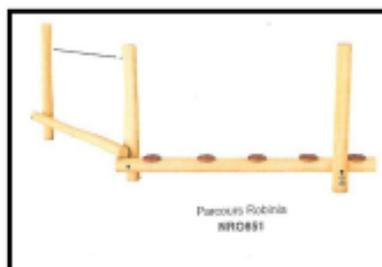
### **Choisis 3 fois**



### **Choisis 2 fois**



### **Choisis 1 fois**



Chacun des 3 groupes a imaginé le montage d'une aire de jeux (en Y, en octogone et en U) avec les jeux choisis Pour des montants respectifs de 6020 euros, 6300 euros et 9020 euros hors taxe.

### **3.L' élection des nouveaux conseillers CM1**

\* La promotion du rôle de conseiller

**\*\*Aymerick et Mael pourraient faire une intervention le jeudi 17 octobre à 15h45**  
(voir avec tous les intéressés pour confirmation) .

**\*\*Chloé et Agathe pourraient parler du rôle des conseillers le vendredi 18 octobre**  
juste avant les vacances .

Les candidats CM1 se signaleront juste après. Ils ramèneront l'autorisation des parents juste apes les vacances.

**\* Les élections auront lieu le jeudi 7 novembre à 14h.**

**La classe 2** se déplacera de l'école à la mairie pour choisir les 2 nouveaux élus parmi les candidats.

**\* L'intronisation , et les remerciement à Maxence et Noémie** qui nous quittent auront lieu  
le **samedi 9 novembre.**

### **4. Les journées d'automne**

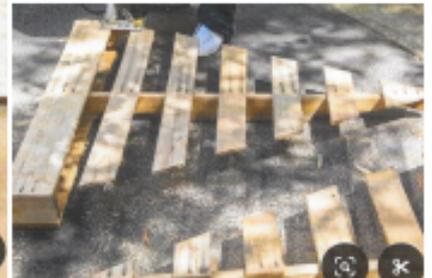
Le samedi 19 octobre de 9h à 12h Maxence, Noémie, Léonore, Chloé et Mael viendront aider les adultes .

### **5.La déco de Noel dans le village.**

Les enfants dessinent des personnages type **pain d'épice** qui seront agrandis, découpés dans du bois et peints.  
Maxence propose d'organiser un jeu de piste: « Retrouvez le bonnet, les bottes la barbe et la hotte du lutin ! ».

Un atelier aura lieu pendant les vacances (**le mercredi 30 octobre de 10h à 12h** (à confirmer)

Pour fabriquer la déco.



### **6. La banque alimentaire le samedi 23 novembre**

Nous accueillons les villageois qui chaque année ramènent de la nourriture pour les restaurants du cœur et les épiceries sociales à la salle de cérémonie (à côté de l'église)

Nous en profiterons pour leur demander de nous ramener les vieux bijoux dont ils ne veulent plus. Nous pourrons les offrir à l'association « vaincre la mucoviscidose » qui aura un stand au marché de Noel.

Chloé, Maxence, Léonore, Aymerick et Noémie (à confirmer) participeront .

### **4. Participation au marché de Noël du 15 décembre de 10h à 18h**

Les conseillers présents sont partants pour participer au marché de Noël avec les parents d'élèves, la chorale, et les bénévoles de la bibliothèque.

Ils tiendront la buvette en vendant les gâteaux et les boissons offerts par les exposants.

Ils décident à l'unanimité de donner la moitié de leur recette à l'association « vaincre la mucoviscidose »

**Nous parlerons de la fête des aînés qui aura lieu le 1 décembre au prochain conseil .**

**Pensez a ramener vos idées drôles, surprenantes ou sages!!**

## Conseil Municipal des enfants

### Calendrier octobre 2024/juin 2025

Activités conseil	Participation Aux manifestations de la commune
-------------------	---

<b>Samedi 5 octobre</b>	Conseil de rentrée
<b>Samedi 19 octobre</b>	<b>Travaux d'automne</b> rendez vous à 9h à la mairie (gants fournis)
<b>Semaine du 12 au 19 octobre</b>	Information sur le rôle de conseiller à l'école
<b>Mercredi 30 oct de 10h à 12h</b> <b>A confirmer ?</b>	Atelier déco de Noel à l'atelier du charron
<b>Jeudi 7 novembre</b>	Elections des nouveaux conseillers CMI
<b>Samedi 9 novembre</b>	Conseil/investiture RV à 10h à la mairie
<b>Lundi 11 novembre</b>	Cérémonie aux morts à 11h place du souvenir
<b>Samedi 23 novembre</b>	Banque alimentaire à 9h à la salle de cérémonie
<b>Dimanche 1 décembre</b>	Fête des aînés au foyer club à 11h
<b>Dimanche 15 décembre</b>	Marché de Noel 10h/18h école
<b>Dimanche 5 janvier</b>	Vœux du maire foyer club <b>Exposition des travaux du conseil des enfants</b>
<b>Samedi 1 février</b>	conseil
<b>Samedi 26 avril</b>	conseil
<b>Samedi 21 juin ,</b>	conseil

#### 10) Consultation publique Communauté de Commune du Canton d'Erstein

Dans le cadre de la finalisation du Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA), la Communauté de Communes vient de le soumettre à une consultation publique : **du 28 octobre au 17 novembre**. Les usagers pourront donner leur avis selon les modalités suivantes :

- par mail sur l'adresse [service.om@cc-erstein.fr](mailto:service.om@cc-erstein.fr)
- par écrit, directement au Service Gestion des Déchets Ménagers, 2 rue du Couvent ERSTEIN
- par écrit, auprès de la Mairie

#### 11) Fête des aînés

M. le Maire rappelle que seuls les membres du Conseil Municipal, et non leurs conjoints, sont invités au repas de la fête des aînés du 1<sup>er</sup> décembre 2024. Il fait un point sur les participants et précise qu'un mail leur sera envoyé pour leur communiquer l'heure de préparation de la salle le samedi 30 novembre 2024

#### 12) Prochaines manifestations

DATE	EVENEMENT	LIEU
29 novembre 2024	After Work de Noël	Place de l'Eglise
1 <sup>er</sup> décembre 2024	Fête des Aînés	Salle Communale
7 et 8 décembre 2024	Théâtre Actémo	Ecole
15 décembre 2024	Marché de Noël	Ecole
5 janvier 2025	Vœux du Maire	Salle Communale
24 et 25 janvier 2025	Nuit de la lecture	Ecole

### ***Tour de table***

#### ***Bernard HURSTEL***

- Les lots de bois sont prêts. Les tracts seront distribués début décembre. Etant donné que le lot N° 8 de l'année dernière n'a pas encore été cherché et pour éviter toute méprise, il n'y aura pas de lot N° 8 cette année.
- Bernard HURSTEL conseille d'attendre une année complète sans plantations d'arbres dans la forêt pour qu'elle puisse repousser naturellement
- M. le Maire propose de réfléchir à un test : une éventuelle plantation de Paulownia (arbre à croissance rapide) dans une clairière, qu'il faudra certainement clôturer,

#### ***Mathieu FOESSEL***

Mathieu FOESSEL signale que Pauline, service civique de l'année dernière, est souvent à l'école les matins avec Agnès, surtout les mardis. M. le Maire va se renseigner auprès de la directrice pour savoir si elle a un contrat pour cette année.

#### ***Carole BOIZET***

La prochaine réunion du comité des fêtes aura lieu ce jeudi 7 novembre à 20 heures.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 9 décembre 2024, si aucune autre obligation n'a lieu entre temps

M. le Maire clôt la séance à 21 h 20, et remercie les membres du Conseil Municipal pour la tenue et la qualité des débats.

---

*Limersheim, le 4 novembre 2024*

**La Secrétaire de Séance**

**Anita ECKERT**

**Le Maire**

**Stéphane SCHAAL**